LA TERRE DANS LA SOCIÉTÉ MÉLANÉSIENNE

L'organisation de la société mélanésienne traditionnelle se fondait en Nouvelle-Calédonie sur l'appropriation et l'usage du sol (planche 18). L'identification étroite des clans aux terres, que les mythes d'origine, les itinéraires ancestraux et le jeu des alliances leur permettaient de revendiquer, a été bouleversée par la colonisation. La dépossession des clans, de la spoliation plus ou moins ouverte au processus administratif organisé du cantonnement, a déterminé l'apparition de nouveaux rapports entre les Mélanésiens et la terre. Sur la Grande Terre, le cadre spatial des réserves et le cadre social des tribus qui y correspond, artificiels à des degrés divers, ont souvent obligé des clans étrangers les uns aux autres à tirer de domaines ingrats où ils furent fixés une subsistance d'autant plus difficile que l'introduction de l'économie monétaire leur imposait des besoins nouveaux. Encore faut-il considérer que l'adoption des cultures spéculatives n'a pu pleinement apporter aux habitants des réserves les ressources escomptées qu'après l'abolition du travail forcé.

A cet égard, les années cinquante ont constitué une sorte de période d'équilibre, au cours de laquelle les Mélanésiens de la Grande Terre ont tiré de l'agriculture l'essentiel de leurs ressources vivrières et de leurs disponibilités monétaires. C'est cette situation, ce sont ces nouveaux rapports, aboutissement d'un processus humain d'adaptation à des conditions particulièrement contraignantes et que la généralisation ultérieure du travail salarié allait remettre en cause, qui sont illustrés par les trois exemples de réserves étudiées sur la Grande Terre en 1955.

Ces bilans, révélateurs d'états allant d'une aisance mesurée à une pauvreté certaine, soulignent les caractères communs de cette agriculture de vallée : caféiculture, mobilité des parcelles vivrières multipliées, importance de l'auto-consommation, obligation fréquente du recours amiable à des terres extérieures aux réserves, situation difficile des descendants de clans étrangers, persistance enfin d'un contentieux d'injustices héritées d'une période révolue.

Aux îles Loyauté, où l'influence directe de la colonisation s'est limitée à des regroupements de population en gros villages sous l'action missionnaire, les rapports anciens des autochtones avec la terre sont demeurés largement inchangés. C'est l'organisation coutumière de ces rapports que s'efforce de restituer dans leur complexité l'exemple du village de Kéjany (pays de Lösi, au sud de Lifou). En l'absence de véritable « faim de terre », le rôle du sol comme support d'une armature sociale traditionnelle impliquant des territoires voisins l'emporte ici sur la fonction économique de moyen d'existence d'un groupe à laquelle il s'est trouvé réduit dans les réserves de la Grande Terre. L'espace partagé demeure sans réserve la chaîne d'un tissu dont les individus, par le jeu des apparentements, des relations d'allégeance dûment matérialisées, ont formé au fil des générations une trame qui ne fut jamais vraiment rompue.

La représentation graphique des exemples choisis, directement inspirés avec le texte ci-dessous des travaux de GUIART et TERCINIER (1956), GUIART (1963), et de mises à jour plus récentes de SAUSSOL (1979), découle de cette différence des situations qui a justifié celle des approches.

I. - LA RÉSERVE DE PWAOUTA-KOVAY (POUEMBOUT)

Cette réserve est la plus mal située de toute la région si l'on considère la valeur de ses sols. Seul un mince ruban de colluvions et d'alluvions dérivant des « formations à charbon » (Jurassique ou Crétacé), ou à Kovay même de calcaires dolomitiques remontant à l'Eocène, est utilisable. Selon TERCINIER (1956) « les pentes sont raides et fortement ravinées par l'érosion ». Les sols sont des podzols « extrêmement pauvres et sans utilisation rationnelle possible. Les caillasses siliceuses de l'Eocène sont également à classer comme sols inutilisables ». Seuls les sols beiges et gris sur phyllades, support d'une grande partie des caféières de tribus sur la côte Est de Nouvelle-Calédonie présentent un intérêt. Les éboulis de bas de pente, colluvions et alluvions, fournissent dans les thalwegs de minces rubans utilisables. Le relevé foncier et d'utilisation du sol réalisé en 1955 (GUIART et TERCINIER - 1956) avait trait à une réserve de 900 ha (constituée le 26 janvier 1900), sur laquelle étaient établis 108 habitants au recensement d'octobre 1955. Sur ces 900 ha il y avait alors, selon TERCINIER, 50 ha de bonnes terres et 150 à 200 ha de terres de qualité moyenne nécessitant des travaux de conservation pour être utilisés, soit environ 2 ha de terre par personne. Le même auteur notait la grande fragilité de ces sols, où les cultures sarclées et a fortiori l'élevage étaient à déconseiller. Depuis ces observations, la réserve s'est agrandie d'une seconde parcelle de 475 ha qui restait peu cultivée en 1974 selon SAUSSOL (1979). Alors que les sols de cette zone auraient pu acqueillir des cultures arbustives, le choix des habitants s'est porté sur une extension du périmètre affecté à l'élevage, suivant le modèle économique européen. On note donc une utilisation plus extensive du sol d'attribution récente que celle des superficies laissées, en un premier temps, à un groupe confronté à la nécessité d'assurer sa propre survie, à l'époque la plus dure de la conquête coloniale.

Les clans qui constituent les deux villages de Pwaouta et Kovay se réfèrent à trois origines: les clans descendus de Pwaloap, dans le fond de la forêt Plate, et installés à Pwaouta (Mi, Tabwe et Aounday de Kovay); les clans installés autrefois à Pway, dans le fond de la rivière de Pouembout, d'où ils furent chassés à la suite de la rébellion de 1917, à laquelle ils avaient participé (Nanggopae, Napoinrinpoé, Gonafi et Cajenefe de Pwaouta, Napwêrêpwê de Kovay); enfin les clans Aramoto, Pwandangge et Gorodümmèbi, originaires de la haute vallée de la Tchamba sur la côte Est.

A partir des superficies en cultures permanentes et des comptages de pieds (caféiers), on observait en 1955 qu'à Pwaouta, les clans originaires de Pwaloap, qui rassemblaient un peu moins de la moitié des chefs de famille, détenaient 48,1 % des surfaces intéressantes, ceux de Pway 29,9 % pour moins d'un tiers du nombre des chefs de famille; les clans de la Tchamba correspondaient à plus d'un quart des chefs de famille et détenaient 21,9 % du total. A Kovay, 36,3 % de la surface en cultures commerciales appartenaient aux gens de Pway, qui formaient moins de la moitié des chefs de famille, et 63,7 % aux clans de Pwaloap, qui représentaient moins des trois cinquièmes des chefs de famille.

On peut en conclure que, dans cette réserve, l'appropriation ne fondait pas, en considération de l'origine, d'évidentes inégalités, du moins en ce qui concerne les parcelles affectées aux caféiers. Corrélativement, si l'on

compare les deux villages actuels, Pwaouta, qui comportait un nombre de chefs de famille double de celui de Kovay, détenait 66 % des surfaces affectées aux cultures spéculatives. Il reste à faire, du point de vue foncier, une double remarque. A la recherche de terres de cultures, quatre chefs de famille s'étaient établis sur un terrain appartenant à un propriétaire européen qui les y laissait travailler à titre précaire et sans demander de compensation. Ceci leur permettait de planter plus de caféiers sur les parcelles dont ils disposaient en propre. Par contre, dans la partie est de la réserve, plusieurs parcelles étaient cultivées par des ressortissants du village de Wate, au-delà de la forêt Plate, et même de celui de Netchaot sur l'autre versant du mont Pwalu; il s'agissait là de facilités accordées aux neveux utérins par des oncles maternels. Enfin, la plus grande partie de la vallée de la rivière de Poindah présentait alors des parcelles très négligées, mais qui appartenaient aux propriétaires traditionnels du sol, les membres du clan Pwaja, détenteur de la « grande chefferie » administrative et d'une autorité traditionnelle, selon d'autres modalités et dans d'autres limites, sur la haute vallée de Koné et celle de

Depuis l'inventaire de 1955, SAUSSOL (1979) a pu relever, en 1974, un certain nombre de changements d'affectation des lots plantés en caféiers. Sur les 48 détenteurs de lots recensés en 1955, il n'en trouvait plus alors que 18 et établissait comme suit le décompte des lots ayant changé de mains entre ces deux dates :

- « 5 lots ont été abandonnés ou sont tombés en déshérence ;
- 38 ont été transmis, par filiation directe, à des fils ou des petits-fils du détenteur de 1955;
- 2 ont été transmis à des gendres ;
- 21 ont été transmis à d'autres membres de la famille (frère, neveu, cousin);
- 17 ont fait l'objet d'une donation coutumière... ».

Le transfert de propriété ne joue en réalité que sur les parcelles en cultures arbustives, lesquelles font de ce fait l'objet d'une parcellisation intense. Les parcelles en cultures sarclées sont l'objet d'accords successifs et divers d'utilisation, puisqu'on n'en a besoin que pour deux ou trois ans avant de les abandonner en longue jachère. Il convient dans ce cas de bien faire la distinction entre celui qui cultive et le clan d'origine qui maintient ses droits traditionnels sans y mettre d'agressivité, la plantation d'ignames ne représentant jamais une mainmise sur le sol.

En apparence, la structure foncière est caractérisée par la dispersion des parcelles utilisées par un même clan, attribuées à chacun des chefs de famille. Cette apparence est trompeuse si l'on ne considère que les utilisateurs dans une année considérée. Dans la zone du village de Kovay par exemple, le nombre de parcelles appartenant à des hommes de Pwaouta répond à l'importance numérique de ces derniers à l'intérieur de la réserve prise comme un tout. Il est normal que les Napwêrêpwê de Pwaouta et de Kovay travaillent les uns près des autres et qu'il n'y ait pas de limite territoriale entre eux, malgré leur séparation en catholiques et protestants. De même les clans proches de même origine se retrouvent-ils ensemble, aussi bien à Kovay qu'à Pwaouta.

La cohérence de cette tenure, dans une réserve, correspond à l'origine extérieure, ancienne ou récente, de la plupart des clans, fruit des bouleversements dus aux guerres du Godu, avant l'arrivée des Blancs et à un massacre, par des santaliers anglais, des habitants de la basse vallée de la Pouembout. C'est un des rares cas où nous soyons en présence d'une immigration mélanésienne entière, dû d'abord à l'appel d'un vide soudain (avant la colonisation) augmenté de l'effet des répressions de 1878 et de 1917

Le morcellement des parcelles utilisées en cultures vivrières provient de ces apports successifs de population, multiplié par le produit des mariages et des transferts de terres.

Vers 1974, le « boom » minier qui commençait à décliner, avait précipité la chute de la production de café, provoquant l'abandon des plantations et même l'arrachage de deux caféières. Les données de 1955 traduisent donc mieux les résultats d'un siècle de lutte pour la survie d'abord alimentaire, puis économique (café), après la disparition du travail forcé. Quarante ans durant, celui-ci avait entravé toute activité agricole monétaire propre chez les Mélanésiens, les hommes étant réquisitionnés une grande partie de l'année pour travailler chez les Blancs, les femmes obligées d'aller ramasser le café des colons plutôt que le leur. Les évaluations faites à la suite d'un comptage par pieds donnaient à cette date un peu moins de 22 ha en caféiers à Pwaouta et un peu plus de 11 ha à Kovay. On notera l'absence de limites territoriales entre les villages, créations de la christianisation et du système colonial, Kovay étant catholique et Pwaouta protestant. La référence à l'utilisateur permet de déterminer l'appartenance des parcelles

En 1954, la production commercialisée du café était, à Pwaouta, de 4 tonnes d'arabica en coques et de 8 tonnes d'arabica traité et à Kovay, respectivement de 200 kg et de 2,8 tonnes. Cela représentait pour Pwaouta un rendement de 500 kg à l'hectare, alors que le rendement à Kovay était de 211 kg à l'hectare, rendement moyen plus fréquent en Calédonie sous ombrage classique de bois noir (Albizzia lebek). La différence serait le résultat de l'utilisation systématique de Pwaouta du « mimosa » (Leucaena glauca) comme arbre d'ombrage. Cette légumineuse introduite permet d'assurer un ombrage dosé en même temps qu'elle fertilise le sol. Cette production apportait à Pwaouta un revenu annuel de 12 587 F. CEP par personne, alors que Koyay ne bénéficiait de ce fait que d'une somme de 6 236 F. CFP par personne et par an. Les ventes d'ignames, de manioc, de bananes, d'oranges, de mandarines, de manques, de taros d'eau, de crevettes de rivière et de peaux de cerfs n'apportaient à Pwaouta qu'un supplément de 138 F. CFP par personne et par an et pour Kovay de 156 F. CFP. Si l'on y ajoute le revenu du travail salarié pour l'année considérée, le revenu de Pwaouta s'augmente de 3 395 F. CFP par personne et par an et celui de Kovay de 4 378 F. CFP.

On aboutit de la sorte, à la date considérée, à un revenu total annuel de 16 390 F. CFP par personne à Pwaouta et 10 770 F. CFP à Kovay, ce qui donne la mesure, par rapport aux revenus européens de 10 à 50 fois supérieurs selon les cas, de la pauvreté monétaire des Mélanésiens.

Une évaluation complexe, tentée à l'époque pour intégrer les cultures vivrières en autoconsommation dans le calcul, apportait un supplément théorique de 526 F. CFP par personne et par an à Pwaouta et de 483 F. CFP à Kovay. Ainsi, pour une famille de 4 personnes, le chef de famille

disposait en principe, par mois, de 5 638 F. CFP à Pwaouta et de 3 751 F. CFP à Kovay. D'une certaine façon, c'était alors une belle réussite, dont la progression devait se heurter par la suite à l'exode rural qui empêchait l'extension, et même l'entretien normal des caféières. Mais celle-ci redémarre lentement depuis 1978. Aujourd'hui, en effet, alors que le développement de l'instruction primaire a apporté d'autres besoins et d'autres aspirations, les brevetés élémentaires mélanésiens, sinon les bacheliers, qui espéraient un avenir plus brillant et plus prospère, se retrouvent obligés de se consacrer à la terre et cherchent une solution agricole à leurs besoins économiques. C'est pourquoi les caféières reprennent vie, l'élevage devient la grande espérance. C'est pourquoi la volonté collective s'applique à chercher à reprendre les terres aliénées de force.

SAUSSOL (1979), a montré comment le choix économique, en 1974, allait vers l'extension de l'élevage sur les agrandissements successifs de la réserve. Le développement minier à proximité (Népoui) allait offrir, dans le même temps, un travail régulier dont devaient profiter une partie des jeunes hommes.

II. - LES TRIBUS DE NERHEUGHAKWEA, OUINGO ET MÈDAWEA (HOUAÏLOU)

Elles occupent une réserve extrêmement pauvre sur la plus grande partie de sa surface, formée, selon TERCINIER (1956) « de hautes collines presque totalement dénudées vers le sud-ouest, assez largement forestées vers le nord-est. Les pentes y sont toujours fortes et, dans un grand nombre de cas, l'on peut parler de ravins difficilement accessibles ». « La plus grande partie de la réserve se situe sur la formation dite « à charbon » du Jurassique supérieur et du Crétacé, constituée essentiellement de schistes argileux mais avec intercalations de grès, poudingues et arkoses ». « Les argiles latéritiques (ou ferrallites) recouvrent environ 800 ha, soit 80 % des surfaces. Ce sont des terres très lessivées en éléments utiles et franchement acides... Les sols juvéniles sur « formation à charbon » peuvent être considérés comme un peu moins mauvais que les ferrallites formées sur la même roche. Sous forêt, il est possible que le caféier puisse s'adapter, sous réserve de modifier le moins possible le milieu naturel lors de la plantation. Sous savane à niaouli il est possible de faire, de loin en loin, quelques billons à ignames... ». Les sols juvéniles sur serpentines et péridotites, note le même auteur, « sont des terres pauvres et surtout totalement déséguilibrées, inutilisables, sauf à la limite des formations alluviales où un certain nombre de zones marécageuses peuvent être aménagées en tarodières irriguées ». Sur grauwackes au contraire les sols juvéniles sont propices à la culture sur 30 à 50 % des surfaces. « Caféiries, tarodières irriguées de pente et billons d'ignames peuvent y être installés dans des conditions convenables. Le contraste entre les surfaces occupées par cette famille de sols, très utilisée par le cultivateur autochtone, et les autres terrains de montagne de la réserve est frappant ». « Les alluvions sableuses de la basse terrasse de la Houaïlou... sont surtout employées à la production, en contre-saison, de légumes (haricots, tomates, patates) et d'un peu de maïs... Les alluvions limoneuses de la terrasse du lit majeur de la Houaïlou représentent d'assez loin les meilleures terres de la réserve. Le caféier robusta y est parfaitement adapté ainsi d'ailleurs que le bananier, plus facilement détruit par les inondations », « Au total, on constate que les possibilités en terres de la réserve se réduisent à 40 ou 45 ha de terres convenables et 30 ha de terres médiocres ». Il s'agit là évidemment d'une surface cultivable trop faible pour une population de 209 personnes. Toutes les terres exploitables sont d'ailleurs mises en valeur, à part quelques 5 ha de sols médiocres en forte pente sous forêt, dispersés et d'accès difficile, pouvant à la riqueur convenir pour la caféiculture, mais qu'il serait aussi sage de conserver sous végétation naturelle...». Ces indications détaillées fournies par TERCINIER (1956) conduisent à se demander comment les clans mélanésiens ont pu s'adapter à des conditions aussi défavorables.

La réserve dite de Néampia, première parcelle (558 ha), a été attribuée à ces tribus par arrêté du 26 janvier 1900. A cela s'est ajoutée, le 24 mars 1949, l'attribution de deux parcelles contiguës, respectivement de 416 et de 48 ha qui a porté à 1 022 ha la superficie dont disposent les 209 habitants au 15 octobre 1955, soit plus de 5 ha par habitant. L'étude pédologique précitée fait apparaître combien cette moyenne est relative. Les chiffres de superficie théoriques sont d'ailleurs eux-mêmes inexacts car le centre de colonisation de Nindien, constitué et alloti en 1899, annexe une parcelle de la réserve de Néampia d'environ 50 ha, correspondant à la plus grande partie des lots 10B, 10A, 14, du périmètre 30A. Ces trois lots font partie, en 1955, d'une propriété d'élevage qui comprend la plus grande partie des anciens lots de colonisation du centre de Nindien. Le propriétaire n'est en rien responsable d'une erreur qui doit provenir du fait que les plans de la réserve et du centre de colonisation n'ont pas été collationnés à l'époque. Mais depuis 1899, la prescription trentenaire a presque eu le temps de jouer deux fois. Seul un rachat éventuel permettrait le retour de ces terres, en partie composées de terres d'alluvions, à leurs propriétaires légitimes qui s'en étaient vus garantir solennellement la jouissance. L'étude sociologique et économique de ces tribus donne au problème juridique ses véritables dimensions. La constitution de la réserve fut un cas typique du processus d'aliénation des terres par la colonisation. Les clans qui constituent les villages actuels de Nerheughakwea et Ouingo étaient dispersés au long de la movenne vallée de la Houaïlou, principalement en aval de la réserve. Les deux clans principaux sont les Kwea et les Mèvikweo. Le premier n'avait plus, en 1955, que deux représentants adultes. Le clan de Mèvikweo, par contre, présente plusieurs branches : Kavivoybanou, Euriboa, Euridvivi, Euri madya, Kare, Les Mèvikweo résidaient autrefois à Dao, Le bétail des éleveurs, lâché dans la vallée, les repoussa de place en place vers l'amont jusqu'à Wera, en face de l'emplacement de la réserve actuelle. Ce long calvaire, où les vieux virent année après année leurs plantations livrées aux sabots du bétail, n'est pas encore oublié. L'arrêté nº 1072 du 17 mai 1876 leur avait pourtant garanti la propriété de 4 356 ha 45 ares, englobant la première parcelle de la réserve dite de Néampia et les territoires de la vallée de Houaïlou et de la vallée de Comboue (cf. Moniteur de la Nouvelle-Calédonie, 17° année, n° 897, 29 novembre 1876, p. 553).

Quoiqu'il en soit, les Mèyikweo durent, avec les Kwea, s'installer sur leur habitat actuel, sur les bords de la rivière de Nerheughakwea. Les Kwea, maîtres de la terre mais près de s'éteindre localement (la plupart des branches de ce clan sont dispersées entre Poya et Ponérihouen), laissèrent aux premiers la jouissance de la plus grande partie de leurs terrains. Ils détiennent, en 1955, 45 parcelles de cultures sur un total de 120 parcelles utilisées sur toute la réserve. Si l'on y ajoute les maîtres de

la terre à Mèdawea, les Nei et leurs alliés Mevin et Bwawe, on trouve en tout, pour les maîtres de la terre Kwea et Nei, auxquels sont venus s'ajouter les Mèyikweo, 71 parcelles de cultures contre 37 aux représentants des clans venus par suite du processus administratif de cantonnement. Le premier groupe comprend 36 chefs de famille et le deuxième 11. Mais si l'ensemble des clans Mèyikweo et des maîtres de la terre ne détiennent, par rapport à leur nombre (qui représente les trois quarts du total des chefs de famille) que deux tiers des parcelles utilisées, ces parcelles correspondent aux trois quarts de la superficie appropriée. Sur les 10 chefs de famille autorisés à faire une partie de leurs cultures vivrières sur les propriétés européennes attenantes à la réserve, 6 font partie du deuxième groupe. Les Mèyikweo et les Kwea possèdent d'ailleurs, à eux seuls, 53 % du total des surfaces et sur les meilleurs terrains, les Nei et leurs alliés étant moins bien partagés.

Les superficies plantées en café, dont l'existence conditionne en 1955 le revenu monétaire des familles, se répartissent alors sur la base des déclarations des planteurs sur le nombre de pieds plantés, en 74,4 % pour le groupe des maîtres du terrain, et 25,6 % pour les nouveaux venus. Il y en a 53,3 % pour les seuls Mèyikweo et Kwea. Ces évaluations correspondent à cette date à nos propres évaluations sur une base topographique sommaire. L'économie du village est donc fondée sur le café. On a tendance à en planter le plus possible, quitte à s'arranger avec le colon voisin pour établir des cultures vivrières sur son terrain. A raison d'environ 4 000 pieds à l'hectare, on peut estimer qu'une superficie de 26 hectares est consacrée au caféier, pour une production, en 1954, de :

4 401,500 kg d'arabica en cerises

5 648,500 kg de robusta en cerises

2 208 kg d'arabica traité

3 267 kg de robusta traité.

En tenant compte des pertes dues au scolyte, sans compter le café conservé pour la consommation familiale, et sur la base d'un rendement moyen de 380 kg à l'hectare, le revenu de ce café représente à cette date un total de 563 822 F. CFP pour l'année.

Pour évaluer le revenu monétaire total des habitants de la réserve, il a été nécessaire d'ajouter au produit du café divers autres revenus procurés par la vente de produits vivriers, de fruits et de produits de la chasse et de la pêche (peaux de cerfs et crevettes de rivière). Le total de ces revenus supplémentaires se monte à 52 901 F. CFP soit moins de 1/10° du rapport du café. Plus intéressant est le revenu du travail salarié effectué à la mine de nickel du Trou Bleu, au col des Roussettes. Mais nous n'avons alors des éléments chiffrés que pour un cas : 242 jours de travail à 350 F. CFP par jour, soit un revenu annuel de 84 700 F. CFP. En comparaison, le revenu annuel tiré de l'agriculture et de ses à-côtés est de 616 723 F. CFP, ce qui suppose qu'un ménage de 4 personnes disposerait de moins de 1 000 F. CFP d'argent liquide par mois. Il n'y a donc aucune commune mesure avec ce que le chef de famille peut obtenir en louant à la mine sa force de travail. De nombreux jeunes le font alors, revenant le samedi à la tribu. Pour compléter le tableau, on a tenté d'évaluer le revenu que représentaient les produits de l'agriculture vivrière. Sur la base des comptages de pieds, on pouvait estimer la surface plantée en ignames et tubercules divers à 1,4 ha, correspondant à 14767 pieds. Pour un rendement moyen de 2 kg au pied, la récolte était de 29,5 tonnes. Cela représente en moyenne 29 000 000 de calories. Pour satisfaire au même besoin alimentaire, il aurait fallu 812 kg de riz poli. Au prix du riz à 18 F. CFP le kilo dans la région à cette époque, la récolte de l'igname permettait donc à ces tribus une économie de 14 616 F. CFP.

En procédant de la même manière avec les autres cultures alimentaires et en retranchant des chiffres ce qui correspondait à la partie de la récolte commercialisée, on a obtenu l'économie totale en argent procurée aux habitants de la réserve par l'agriculture vivrière. Elle s'est élevée à 93 636 F. CFP pour l'année 1954. On peut considérer que ce revenu s'ajoutait à celui tiré de la vente des récoltes de café et de produits vivriers, soit 710 359 F. CFP (39 070 F.F.) pour l'ensemble des habitants de la réserve. La partie de ce revenu qui correspond à la production vivrière utilisée pour l'alimentation représente alors 1 176 262 calories par an et par personne, c'est-à-dire 3 222 calories par jour. Pour juger de la valeur de cette donnée, il faut tenir compte des échanges cérémoniels de vivres, qui ont lieu plusieurs fois l'an, des dons de vivres que les protestants doivent aux pasteurs indigènes sans autre ressource régulière, et des fournitures à la station missionnaire de Do Neva, située dans le bas de la vallée.

III. - LA RÉSERVE DE NÉAVIN (PONÉRIHOUEN)

Cette réserve, qui occupe sur 2,5 km la vallée de la Néavin jusqu'aux lignes de crêtes, est ainsi présentée par TERCINIER (1956): elle « ne s'étend pas sur la grande plaine alluviale de Monéo-Néavin et l'on ne trouve de dépôts fluviatiles actuels que sur une faible largeur le long de la Néavin. On passe progressivement, par des surfaces inclinées occupant une superficie non négligeable, aux fortes pentes des collines dominant la réserve »

Les sols « à possibilités extrêmement faibles ou nulles », dérivés de la « formation à charbon », des péridotites et des serpentines, « n'occupent que 15 % des surfaces. Tout le reste est formé de grauwackes, roches pouvant donner naissance à des terres intéressantes surtout, comme c'est le cas ici, à la faveur de grandes coupures de vallées... ». Les « masses puissantes de grauwackes sont presque entièrement recouvertes de sols juvéniles ». « Au total, les possibilités sont de 45 ha de bonnes ou assez bonnes terres et de 160 ha de terres moyennes. Il convient de mentionner également 35 à 40 ha convenant surtout au pâturage... ». En 1955, 133 personnes occupaient ici un terrain de 412 ha 38 ares d'un seul tenant constitué en réserve par l'arrêté du 26 janvier 1900 (Bulletin Officiel, 1900, p. 135).

Les clans installés à Néavin ont deux origines; ceux qui sont maîtres du terrain dans la partie amont de la vallée et ceux qui avaient la possession ancienne de la partie aval. La réserve de Néavin se trouve au carrefour de ces deux zones, et les appartenances sont de ce fait assez également partagées, du moins du point de vue des surfaces. Les clans de l'amont sont essentiellement des branches du clan Goin: Kameureumoin, Neyu, Boinrheuavo, ainsi que les branches des Nebay de Ponérihouen: Pimè Gowe Meuou, Toutoungoro. Les Ayawa et leurs branches sont maîtres de la partie aval de la vallée et par le fait même des meilleures terres de culture au sud-est de la réserve; il s'agit des Ayawa, Wéovè Goin, Bwemara Mi, Eurikaké Goin, Eurikaké Gowe. Il faut y ajouter les Kwerhon

ATLAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - PLANCHE 32

Kangoivea et les Kwerhon Boere, originaires de Houaïlou, ainsi que les Gowe, les Neveuye et un Gopwea, d'installation récente, venus résider chez leurs utérins ou chez les parents de leurs femmes. Le principe de donner en jouissance du terrain de culture à son neveu utérin ou au mari de sa sœur, a joué entre les groupes originels et explique le regroupement des familles autour des points choisis pour l'habitat commun, ainsi que le démembrement des grandes surfaces en parcelles détenues individuellement par les membres de clans dissemblables. On est en effet presque toujours l'oncle utérin ou le beau-frère de quelqu'un. Les grandes parcelles parallèles, utilisées en agriculture vivrière, et qui descendent de la ligne de crête pour aboutir au lit de la rivière, représentent encore la tenure foncière ancienne, pré-européenne. La parcellisation intense qui s'observe à l'amont de ces parcelles est due à l'introduction du caféier et au jeu des mariages entre maîtres de la terre et immigrés.

En 1955, le café reste le fondement essentiel des ressources monétaires. Arabica et robusta représentent respectivement environ 7 et 13 ha de plantations. Sur la base d'une récolte totale estimée à 8 tonnes, c'est-à-dire d'un rendement de 402 kg à l'hectare en arabica et 398 kg à l'hectare en robusta, et en admettant que la quasi-totalité de la récolte est vendue sur place en cerises, on peut estimer le revenu monétaire brut de la tribu à 233 000 F. CFP. Cela représente 1 751 F. CFP par an et par habitant. Une famille de 4 membres disposerait ainsi de 583 F. CFP par mois, grâce au café.

Convertie en équivalent-riz, alors vendu au prix de 18 F. CFP le kilo dans la région, la production vivrière représente pour la population une économie en argent de 37 512 F. CFP, c'est-à-dire de 282 F. CFP par an et par personne. Les disponibilités monétaires théoriques mensuelles totales d'une famille de 4 personnes sont donc de $675\,F.\,CFP$ par mois.

On remarquera que, d'après ces données, la production vivrière ne représentait dans le cas de Néavin qu'une ration journalière moyenne de 1 358 calories par personne, chiffre bien inférieur à celui de l'exemple précédent. Même si l'on tient compte de la différence des besoins entre les 87 adultes et les 46 enfants qui vivaient dans la réserve, il reste que la production vivrière devait être complétée par des achats extérieurs. L'importance de ces achats dans le budget familial expliquait peut-être le mauvais état de l'habitat auguel la mobilisation des ressources monétaires pour la construction d'une nouvelle chapelle pouvait aussi avoir

Le village de Kéjany, dans le pays de Lösi, au sud de Lifou, ne représente pas un cas-type, d'autant qu'il comprend fort peu de conflits fonciers ouverts. Cependant, par le détail de l'information obtenue, il permet de se rendre compte de la complexité des phénomènes fonciers aux îles Loyauté, complexité renforcée par la christianisation dans la première moitié du siècle dernier. Les groupes jusque là dispersés se sont alors rassemblés en un gros village, autour d'un temple de vastes dimensions dont le toit de tôle ondulée recueillait l'eau de pluie dans une citerne qui assurait désormais l'approvisionnement de tous. Par la suite, on eut recours aux eaux souterraines atteintes par puits et, aujourd'hui, la distribution individuelle est assurée à partir d'un château d'eau. Le nouveau village chrétien aurait été établi d'un commun accord sur un des seuils rocheux qui divisent en bassins l'ancien lagon surélevé. Il s'agissait d'éviter que les Blancs ne s'aperçoivent que les habitants détenaient ailleurs, plus près de la côte sud et ouest, des terres profondes et de bonne qualité qui eussent pu tenter l'avidité d'une colonisation européenne

Le transfert d'habitat, rationalisé et rendu permanent par l'accès à l'eau douce, a provoqué un processus de parcellisation au voisinage immédiat du village, par l'affectation aux uns et aux autres de chacune des petites cuvettes intermédiaires contenant assez de terre pour la culture des tubercules. A cet espace parcellisé s'ajoutent deux zones de morcellement plus anciennes qui s'étaient développées l'une au pied de la falaise intérieure, l'autre le long des sentiers menant à la mer ou aux nouveaux villages voisins. Hnadro au nord, Wedrumel à l'ouest, Hmelëk à l'est. Entre les aires où les toponymes se sont multipliés à la faveur de ce processus, on rencontre de grandes zones constituant un seul territoire et relevant d'un seul nom. La liste approximative de ces territoires comprend un peu plus de trente noms, portés sur la planche.

La pression démographique locale n'a jamais été telle que les champs doivent être affectés de limites précises, sinon celles que fournissent naturellement les seuils coralliens. Les zones cultivées sont arrachées à la forêt, laquelle reste intouchée dans les aires, non négligeables, où la roche est restée pratiquement à nu. L'extension variable des défrichements exclut d'ailleurs la stabilisation des limites. Chacun, pour des raisons de commodité, peut en outre cultiver chez l'autre avec l'autorisation de ce dernier. Cette autorisation est reconnue et matérialisée par l'offrande de tubercules dite xeninedro, ou xenin. Cette offrande s'oppose au hotr, remis le jour fixé pour les prémices de la récolte d'ignames. Ceux qui doivent le hotr sont les jin, (les « sujets » dans un vocabulaire français inadapté), alors que ceux qui remettent le xenin se disent sinelapa (les « serviteurs »).

Les toponymes correspondent donc en général à des terres, petites ou grandes, dont les limites ne s'établissent vraiment qu'au long des sentiers (gojeny), parce que les besoins actuels n'obligent pas encore, ou du moins rarement à les matérialiser ailleurs. La nature y pourvoit par une multiplicité de seuils rocheux, par la forêt (goso), omniprésente, où se découpent les clairières plantées. On notera toutefois l'appropriation des sentiers, qui n'empêche pas de circuler, mais à condition de ne rien faire d'autre. Le gojeny ne geul relève ainsi du groupe des angete geul; de même le Qazi ne geul, bord de mer appartenant à ce clan, implique pour ce dernier un droit de pêche exclusif, sauf offrande aux tixei (chef de clan - GUIART, 1963) angete geul, d'une part de la pêche. Enfin l'espace s'articule sur un certain nombre de lieux-dits, points d'ancrage relevant des itinéraires décrits dans les mythes qui relatent l'origine des principaux clans : grottes, rochers, trous d'eau, lieux d'exposition de cadavres célèbres...

La carte révèle à la fois des aires cohérentes, correspondant à un ensemble de clans bien établis localement, et de lignées agglutinées autour, mais aussi des aires de recouvrement. Les dernières représentent soit des arrangements dus à la christianisation - installation des Sasali à Gasimec au début de la route de Hnadro - soit la manifestation de rivalités difficiles à situer comme entre les Huliciya de Kéjany et les Wenesiya sinelapa de Xuluhnëp de Wedrumel, alliés des Wahnyamala, ces derniers en rivalité quotidienne à Kéjany avec les Huliciya. La représentation gra-

phique de la situation montre l'aspect mouvant de l'emprise foncière des Huliciya à l'ouest de Kéjany, en dehors des territoires de Hnahnë et de Qënën. L'emprise foncière des Sasali apparaît moins cohérente et plus dispersée, entre les points forts de Mulapo; sur la côte et l'arrière côte au sud-ouest, de Jinek à l'est, où leur établissement est contesté par le mythe, et Ithatë au nord où ils sont solidement établis sur les meilleures terres à proximité de Kéjany.

L'enquête foncière éclaire d'un jour nouveau l'origine des principaux clans de Kéjany. Celui des Sasali par exemple, donne dans tous les cas son allégeance au chef Xetiwaan d'Inangoj (côte nord-est du pays de Lösi). Il aurait été reçu dans le pays de Kéjany par le ten adro (maître de la terre -GUIART, 1963) Laiko, demeurant à Azu (entre Kéjany et Hmelëk). On dit cependant que la lignée des Sasali s'est éteinte, réduite à l'épouse de Tuijijë Wahnyamala, justement parce qu'ils s'étaient installés à Jinek, habitat relevant de leur chef Tongazo, c'est-à-dire de Xetiwaan, et frappé d'une malédiction. Les terres données au village, à côté de l'emplacement actuel du temple, au bénéfice de Sasali et de ceux se réclamant de lui, l'ont été par Wahnyamala qatr (ancien, conseiller de cour - GUIART, 1963). Le groupe de jin i Sasali, ceux qui lui doivent l'offrande des prémices de la récolte d'ignames, se réclamant de Pitra qatr et de son frère Hnëngenu, étaient établis autrefois à Mulapo, sur la côte sud-ouest, et à Mucaweng dans l'intérieur immédiat, à la suite de la dispersion ancienne du peuple dit Tongazo ou Xetiwaan. Mulapo présente une plage de sable, donc un bon emplacement pour tirer les pirogues à terre, de la terre arable à proximité, ainsi qu'un bon lieu de pêche aux mulets. Ukeze Ate qanimë jin i Sasali, Sinelapa i Wahnyamala, est le chef des Angete Huneden; il détient les terrains de Mesipo et ceux qui en dépendent, de Xaluetë et jidro, au nord-ouest de Kéjany. Ce terrain relève du domaine de la chefferie Zeula Alaxuten de Gaïca. Ukeze remet, pour cette raison, un xeninedro à Zeula.

Trele Wejin Ate Waigogojeny est sinelapa i Sasali, mais jin i Treulumë (Hmelëk), et par ce dernier jin i Xetiwaan. Il remplace le clan éteint des Angete Jop, et celui des Mulaxain, anciennement propriétaires de Hnautigit, sur la côte sud-ouest. Pour Jop, Trele donne un xeninedro à Huliciya

La rivalité entre Huliciya et Wahnyamala est ancienne. Elle fut ravivée lorsque le chef Wahnyamala Noeja fut condamné par l'administration coloniale en 1931 pour avoir refusé une corvée, alors que la chefferie Wahnyamala avait eu jusque là à Kéjany une prééminence reconnue. Exilé à Nouméa pendant sept ans, Noeja perdit son rôle officiel. Les relations déià difficiles entre les Huliciva et les Wahnyamala ne devaient pas en être améliorées. En 1965, par exemple, Siyë Huliciya ayant permis à des gens de Hmelëk de venir couper des gaulettes dans la forêt entourant Qënën, Willy Laeko Hlonu, le haetra (aîné - GUIART, 1963) de cette lignée ten adro, qui n'avait pas été consulté, se vexa et vint offrir à Noeja d'abandonner, lui, le maître du sol, les Huliciya pour les Wahnyamala. Au contraire de ce projet qui aurait dû le satisfaire. Noeia Wahnyamala devait passer un an à réconcilier Hlonu et Huliciya: la querelle séculaire institutionalisée avait sa vie propre, qui ne devait pas comporter de solution sous peine de saper la solidité de l'ensemble de la structure sociale.

L'origine des Huliciya n'est pas facile à établir. Selon Noeja Wahnyamala, ils proviendraient des Angete Jemuj de Hnacaöm au pays de Wetr, et furent amenés de là-bas par Wazizi Api Wathojë, qui avait été reçu tout d'abord à Kéjany par Hlonu, avec l'accord de l'autre ten adro, Pitra. Wazizi serait reparti chercher Huliciya, pour le présenter à Hlonu qui demanda leur consentement à Pitra et Wahnyamala et l'obtint. La terre de qanaya est celle où Wazizi installa Huliciya. Mais Siyënipo, relevant de Qënën, affecté par Hlonu à Huliciya, a été donné par Hlonu à Drele Eateim Wahnyamala. Cette version des choses établit l'antériorité des Wahnyamala, ce qui est peu contesté dans le pays, sauf par Huliciya. De Hlawaminy, qui est une butte légèrement surélevée, et donc un terrain dit pein, lieu où l'on peut obtenir des ignames longues, un xeninedro de Hlonu s'en va pour Pitra et Wahnyamala. Melemelepo, où il y a des cocoteraies, Siyënipo, terre à *pein*, Giligejë, ont été donnés par Hlonu *qatr* à son petit-fils né d'un Wahnyamala. Ainsi le lien entre les ten adro Hlonu et les Huliciya semble-t-il manquer de cohérence au cours des générations. Le dossier des Wahnyamala est plus lourd, même s'il n'est pas exempt d'interrogations. Au lieu-dit Timajëni, sur le terrain de Punepiim le haze (esprit, pouvant s'incarner dans un objet aux pouvoirs surnaturels -GUIART, 1963) Itraxetë est établi comme gardien des terres de Wahnyamala, dont la tenure propre est enclavée.

Les Angete Nawa et les Thupëhmelöm atteignent seuls à la mer. Il reste à citer des Wahnyamala proprement dits, issus de branches latérales, qui comprennent deux lignées, celle d'Eateim et de Doxan. Les terres de Hnagötahnu, sur la route de Hnadro, et de Hniteneqa, Kuma, Waja, Manoikatrawa, Fenemesip et Kapuihmëd étaient détenues par Haeko Ate Hnagathotho, appartenant au groupe des Anga Api Nyamen ou Api Wahnyamala, dit aussi Ange Cipa. Ces cipa (cadets - GUIART, 1963) étaient séparés des autres jin dit Ange Nekoï Wahnyamala. Ils étaient représentés par les lignées de Kaeawie, Tohnin, Aenggè, Methiko, Kumenu. Les sinelapa i Wahnyamala sont nombreux et divers. Certains sont éteints, comme la lignée des Hnamano Ate Nganawa dont le dernier représentant étaient Göliaën Ate Hnaithajo, originaire avec les siens de Inangoj, où il était jin i Xetiwaam, l'équivalence des termes Hnamano = Tongazo = Xetiwaan se confirmant une fois de plus ici, aussi bien d'ailleurs que sur la Grande Terre. Cette lignée se serait installée à Kéjany après la guerre civile entre les Angete Lösi et les Anga Haetra, c'est-àdire au moment de la christianisation.

Le principal d'entre les sinelapa, le neng, la mouche, dignitaire qui a droit d'entrée permanente chez son chef à qui il peut parler sans restriction est Willy Hmaeli Ate Timöl, jin i Piya atesi (dignitaire) i Bula, qui avait fui son chef à Hmelëk parce que ce dernier avait l'habitude de mettre un des siens au four à chaque récolte d'ignames. Cet Ate Timöl aurait quitté Piva à Hnawetr, avant le départ de ce dernier pour Luëngöni, sur la côte nord-est de l'île. Wahnyamala lui donna la terre d'Iounenöj, le père de Hmaeli, Hnawang, continuant à envoyer un hotr à Piya. L'atesi Piya conserve par ailleurs une relation avec Wahnyamala, dont il jouxte les terres par l'important territoire de Hnawetr, au nord-est de Kéjany, qui s'étend entre Ithatë et la route menant de Hmelëk à Thuahaik. Les Wahnyamala ont le droit de travailler à Hnawetr depuis la guerre civile du Lösi, où ils se sont retrouvés dans le camp vainqueur des Anga Haetra, tout en reconnaissant la suzeraineté de Piya sur le sol, et sans obligation de xenin. Piya était resté neutre dans cette guerre, ne disposant pas d'assez de monde autour de lui pour risquer d'en perdre. Pendant de longues années, les terres de Hnawetr ont été affectées aux habitants d'une léproserie, aujourd'hui abandonnée, installée au lieu-dit Pëlëm. De

nombreux terrains en font partie: Qatrapahaö, Ajehe, Qaqa, Qahaj, Hnathogaga. Plus au nord-est, Japetr fait encore partie de Hnawetr, mais appartient à Wahipe de Jozip, parce que son ancêtre s'y serait arrêté en venant de ljeto, lieu de la séparation entre tous les Anga Haetra. Un autre sinelapa i Wahnyamala est Anggelu Até Hnaixapo, considéré comme le dernier descendant de Pitra, le ten adro ayant recu Wahnyamala aatr. Il détient à ce titre les terrains de Thithë, de Hnapetr et de Gazinemaea (relevant de Thithë). James Aenggë, Hamue, Kemejie et Haweng, cousins agnatiques, descendent de Thainawetr Ate Huneden, jin i Ukeze Ate Qanimë de Mesipo, et sont, par ce dernier, jin i Sasali, mais sinelapa i Wahnyamala. Quatre lignées représentent les Angete Geul. On dit que leur ancêtre est venu en radeau de Suaulu (Touaourou au sud-est de la Grande Terre); l'une de ces lignées comprenait les détenteurs des terres de Fenegum Adelë, Rusi, Makoj, Zaea et Hnapojë, au sud de Kéjany.

Hnaujin Ate Hnaeu Helepu, connu aussi sous le nom de Wapiciwe ou d'Acica, nom de son territoire propre, est issu du clan Wasingalu à Hnaeu, sur la côte nord-est. Son ancêtre Wapaila était de si petite taille que Wahnyamala désira l'avoir à sa cour. Il le fit demander à Waheo de Hnaeu, qui transmit la requête au tixei Wapiciwe, qui accepta. Le hotr de Hnaujin continue d'aller à Hnaeu alors qu'il donne un xeninedro à Wahnyamala. Au bord de mer, Hnaujin, maître de Qasi ne Hnawetr fait limite à Weze avec Hlemue de Hmelëk. Le territoire de Weze, aujourd'hui attribué à Hlemue, appartenait autrefois à Lue Nekoï Ulil, établi depuis à Wedrumel. A proximité, Öj relève à la fois de Hnaujin et de Wahnyamala, ce dernier ayant empêché Hlemue et les Angete Lösi de s'y installer. Weze, Cileweze et Öj appartenaient aux Ulil, qui en ont été chassés par Tongazo, c'est-à-dire par les Xetiwaan. Hlemue en chassa Tongazo mais fut arrêté à Öj par Wahnyamala qui confia ce terrain à Hnaujin.

Il apparaît ainsi que les deux plus grands facteurs de remaniement foncier, avant la christianisation, ont été l'invasion des Xetiwaan, à date ancienne, et plus récemment la guerre entre les Angete Lösi, c'est-à-dire entre les Bula de Mou, et les Anga Haetra: Waheo de Hnaeu, Wahile de Jozip Watreudo de Thuahaik auxquels s'était ajouté Wahnyamala. Les terres de Thing, Fonetha, et Huieng, le long de la route de Hmelëk, sont aujourd'hui dites Tibarama du fait de Bel Ate Fëmegôt, jin i Nekoï Sinepi (ce dernier étant l'atesi Hnanemë de Hunöj), revenu de la Grande Terre où il avait été à Poindimié le premier évangéliste protestant. Wahnyamala lui donna ce terrain à son retour. Bel avait été envoyé par Hnanemë pour vivre chez Wahnyamala. Lui-même avait dû se réfugier chez ce dernier parce que Co qatr, ancêtre des Bula, voulait le mettre à mort. Co qatr se résigna à la paix, ne pouvant porter atteinte à la protection accordée par Wahnyamala, qui est de droit le qatr (ici le conseiller écouté) à la cour de Mu. Retournant chez lui à Fëmegôt. Hnanemë envoya un de ses iin pour résider auprès de Wahnyamala. Le terrain a fait retour à Wahnyamala en l'absence de descendants directs de Bel.

A cet ensemble structuré autour du village de Kéjany, le dernier du pays de Lösi vers le sud-ouest, les Wahnyamala ajoutent leurs relations privilégiées avec le village de Wedrumel, compté pourtant dans le district de Gaica. Le clan principal de Wedrumel celui des Xuluhnëp est issu des Wahnyamala de Kéjany. Parti à Wedrumel à la suite d'une querelle violente avec son souverain, Xuluhnëp fut reçu à Wedrumel par les maîtres du lieu, Nuaj et Ngazo, issus de Wacako, ten adro de Gaica.

Le hotr de Xuluhnëp envoyé à Wahnyamala pose des problèmes, du fait de l'insertion théorique administrative de Wedrumel dans le district de Gaica et donc dans la grande chefferie Zeula, laquelle tend à se prévaloir de ce fait accompli pour l'insérer dans une tradition renouvelée. Diate Luete Ulil, ou Lue Neköi Ulil, représente la branche aînée des Angete Geul restés à Kéjany. Il reste le maître de Gajij, à l'ouest de Kéjany, pour lequel il ne doit de xeninedro à personne, ce qui rejoint l'importance de son ancien statut foncier plus à l'est. Cependant Ulil donne le hotr à Wahnyamala. Kaömë Ate Hudren, par ailleurs jin i Huliciya, gros propriétaire foncier dans l'intérieur, entre Kéjany et Wedrumel, doit un xeninedro à Wahnyamala pour la terre de Nimë, sise dans l'ensemble di Hudren, près de Inesepel. Il doit un autre xenin à Wacako de Druelu pour les terres de Fasa, Thipain et Waudruma. Thupadro relève de Hudren mais comporte un champ pour Wahnyamala. A Köl, qui dépend aussi de Hudren, on rencontre de la même façon un champ pour Huliciya et un autre pour Hlonu. Wael est à Wedrumel un jin i Treulumë de Hmelëk; il possède les terres de Lue fakatho et de Jungëtë.

L'antériorité de la présence des Wahnyamala dans la région de Kéjany proprement dite est marquée par l'existence, à proximité du village, d'un lieu d'inhumation traditionnel, grotte où étaient déposés les cadavres des chefs Wahnyamala successifs, et dont l'existence souterraine est la contre-partie du mythe d'origine dans le hnaop (grotte au plafond effondré) de Masalo, sis un peu plus loin. La cohérence des emprises foncières de l'ensemble patronné par la lignée des Wahnyamala se marque enfin par la facilité avec laquelle les jin et les sinelapa établissent leurs champs, pour des raisons de commodité évidentes, sur les terres des Wahnyamala proches du village.

Les Kemei Hnaeë, comme les Angete Qënën, aujourd'hui éteints, constituaient par ailleurs, il y a 15 ans, la seule lignée autonome de Kéjany. Ils sont, comme étaient les Qënën, jin i Xetiwaan Inangoj et doivent un xenin à Bula de Mou. Les Qënën étaient au demeurant jin i Treulumë. Göyawë est le chef des Kemei Hnaë, ce qui lui donne l'usage de terres de cultures à Thidredre, entre la mer et Hunoj (Qigatrul) où est établie l'autre branche de son clan. Huliciya a, lui aussi, droit d'aller y cultiver, du fait d'un ancêtre (Siyëti qatr) utha (neveu utérin) des Qënën et par conséquent de

> J. GUIART Musée de l'Homme

Orientation bibliographique

GUIART (J.), TERCINIER (G.) - 1956. Inventaire des ressources de trois réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie, ORSTOM, Institut Français d'Océanie. Nouméa, 83 p.

GUIART (J.) - 1963. Structure de la chefferie en Mélanésie du sud. Travaux et mémoires de l'institut d'ethnologie LXVI. Musée de l'Homme.

SAUSSOL (A.) - 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes nº 40. Musée de l'Homme. Paris, 493 p.

LA TERRE DANS LA SOCIÉTÉ MÉLANÉSIENNE

LAND IN MELANESIAN SOCIETY

European colonization has greatly modified the traditional links Melanesians in New Caledonia had with the land. The introduction of speculative crops and a money-based economy have contributed towards forming the new conditions of existence for autochtons in main island reserves. In the Loyalty islands, however, traditional structures have been well preserved.

I. - Main islands reserves

Examples from the districts of Pouembout, Houaïlou and Ponérihouen show how groups which were often of distinctly different origins but formed into so called "tribes" by the colonizer, were able to organize their life within equally artificial "reserves". In spite of the income from coffee during the 50's and their subsistence crops scratching out a living sometimes proved difficult on these alloted lands often too small and poor in soil quality before salaried labour became generalized.

II. - The village of Kéjany (Lifou)

In the Loyalty islands the impact of European colonization was limited to missionary activity and the ensuing population resettlements. Property divisions and cultivation rights still faithfully reflect traditional social structures as is shown by the analysis of the many connections between the village dominant clans, the clans from neighbouring areas and the land.

KEY

1 Tribes of PWAOUTA and KOVAY

- 1 Mountains crests
- 2 Successive limits of the reservation з Road
- 4 Coffee-plantations
- 5 Food crops
- 6 Fallow 7 Horse pasture
- в Clans
- 9 Heads of families holding property
- 10 Original village of the foreign settlers 11 The use of the same colour for different clans shows how closely related they are and leads from a traditional point of view to consider them as belonging to the same group.

2 Tribe of NERHEUGHAKWEA

- 12 Irrigated taro garden
- 13 Dry food crops
- 14 Crescent-shaped yam mounds
- 15 EIKA: land devoted to the protestant church and at the disposal of the

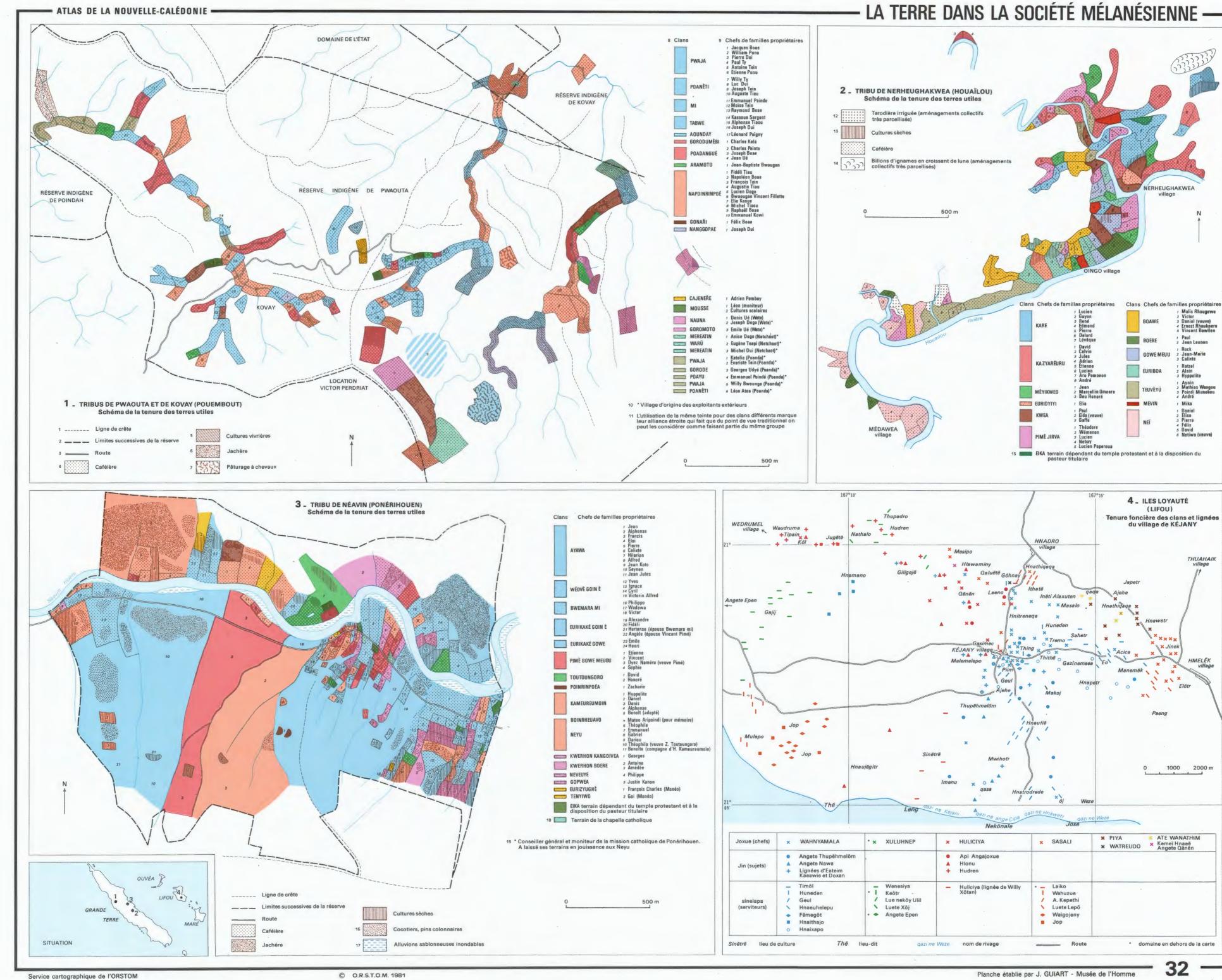
3 Tribe of NEAVIN

- 16 Coconut palms, araucaria 17 Fasily flooded sandy alluviums
- 18 Plot of ground for the chapel
- 19 Member of the New Caledonia local council ('Conseiller General') and instructor of the catholic mission station of Ponerihouen. He put his lands at the disposal of the Nevu.

4 Village of KEJANY

ioxue : chiefs jin : subjects sinelapa : servants sinëtrë : place of cultivation thë : place name

qazi : name of shore.





ATLAS de la nouvelle CALEDONIE

ef dépendances



© ORSTOM - 1981 - RÉIMPRESSION 1983 ISBN 2-7099-0601-5

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris - France
Service des Editions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy - France
Centre de Nouméa : Boîte Postale nº A 5, Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

rédaction de l'atlas

Coordination générale

Direction scientifique

Alain HUETZ de LEMPS

Professeur de Géographie à l'Université de Bordeaux III

Michel LEGAND

Inspecteur Général de Recherches Délégué Général de l'ORSTOM pour le Pacifique Sud

Gilles SAUTTER

Membre du Comité Technique de l'ORSTOM Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Jean SEVERAC

Directeur Général adjoint honoraire de l'ORSTOM

Gilles SAUTTER

Membre du Comité Technique de l'ORSTOM Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Auteurs

ANTHEAUME Benoît	Géographe, ORSTOM	DOUMENGE Jean-Pierre	Géographe, CEGET-CNRS	JAFFRE Tanguy	Botaniste, ORSTOM
BAUDUIN Daniel	Hydrologue, ORSTOM	DUBOIS Jean-Paul	Géographe, ORSTOM	JEGAT Jean-Pierre	Service des Mines
BENSA Alban	Ethnologue, Université de	DUGAS François	Géologue, ORSTOM	KOHLER Jean-Marie	Sociologue, ORSTOM
	Paris V-CNRŠ	DUPON Jean-François	Géographe, ORSTOM	LAPOUILLE André	Géophysicien, ORSTOM
BEUSTES Pierre	Service Topographique	DUPONT Jacques	Géologue, ORSTOM	LATHAM Marc	Pédologue, ORSTOM
BONNEMAISON Joël	Géographe, ORSTOM	FAGES Jean	Géographe, ORSTOM	LE GONIDEC Georges	Médecin en chef
BOURRET Dominique	Botaniste, ORSTOM	FARRUGIA Roland	Médecin en chef	MAC KEE Hugh S.	Botaniste, CNRS
BRUEL Roland	Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie	FAURE Jean-Luc	Université Bordeaux III	_	
BRUNEL Jean-Pierre	Hydrologue, ORSTOM	FOURMANOIR Pierre	Océanographe, ORSTOM		Océanographe, ORSTOM
CHARPIN Max	Médecin Général	FRIMIGACCI Daniel	Archéologue, ORSTOM-CNRS	MAITRE Jean-Pierre	Archéologue, ORSTOM-CNRS
DANDONNEAU Yves	Océanographe, ORSTOM	GUIART Jean	Ethnologue, Musée de l'Homme	MISSEGUE François	Géophysicien, ORSTOM
DANIEL Jacques	Géologue, ORSTOM	HENIN Christian	Océanographe, ORSTOM	MORAT Philippe	Botaniste, ORSTOM
DEBENAY Jean-Pierre	Professeur agrégé du second degré		Géomorphologue, ORSTOM	PARIS Jean-Pierre	Géologue, BRGM
DONGUY Jean-René	Océanographe, ORSTOM	ILTIS Jacques ITIER Françoise	Géographe, Université Bordeaux III	PISIER Georges	Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie

Conseil scientifique permanent Conception - Réalisation

Benoît ANTHEAUME Géographe, ORSTOM

Jean COMBROUX Ingénieur cartographe, ORSTOM

Jean-Paul DUBOIS Géographe, ORSTOM

Jean-François DUPON Géographe, ORSTOM

DanielleLAIDETCartographe-géographe, ORSTOM

Secrétariat scientifique

Géographe, ORSTOM

Jean-Paul DUCHEMIN Géographe, ORSTOM

André FRANQUEVILLE

RECY Jacques Géologue, ORSTOM

RIVIERRE Jean-Claude Linguiste, CNRS

ROUGERIE Francis Océanographe, ORSTOM

ROUX Jean-Claude Géographe, ORSTOM

SAUSSOL Alain Géographe, Université

Paul Valéry - Montpellier

r dar valer y - Wontpellier

SOMNY Jean-Marie Service de Législation et des Etudes
TALON Bernard Service des Mines

VEILLON Jean-Marie Botaniste, ORSTOM

ZELDINE Georges Médecin en chef

EQUIPE GEOLOGIE-GEOPHYSIQUE ORSTOM
SERVICE HYDROLOGIQUE ORSTOM

SERVICE METEOROLOGIQUE Nouvelle-Calédonie

Réalisation technique

Cartes

ARQUIER Michel

DANARD Michel MEUNIER François

DAUTELOUP Jean PELLETIER Françoise

GOULIN Daniel PENVERN Yves

HARDY Bernard RIBERE Philippe

LAMOLERE Philippe ROUSSEAU Marie-Christine

MODERE Finispe ROUSSEAU Marie-Omis

LE CORRE Marika SALADIN Odette

LE ROUGET Georges SEGUIN Lucien

Jean COMBROUX

Chef du Service Cartographique de l'ORSTOM

Danielle LAIDET

Cartographe-géographe, ORSTOM

Commentaires

DUPON Jean-François

RUINEAU Bernard

DAYDE Colette

DESARD Yolande

DEYBER Mireille

DUGNAS Edwina

FORREST Judith
HEBERT Josette